Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260917-2026_52-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/52

Date de convocation *: 11 septembre 2026*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Absents représentés : 2

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 17 septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNIC Laure, M. MAMODE Karhim.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme DANET Éloïse donne pouvoir à M. PENVEN Henri.
M. LE BLAY Brice donne pouvoir à Mme GICQUEL Sandrine.

M. KIELWASSER Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Projet d'aménagement du cimetière – demandes de subventions.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les dispositions relatives aux aides financières des départements et des intercommunalités en faveur des communes ;
CONSIDÉRANT que l'aménagement du cimetière de Radenac répond à un besoin identifié de modernisation et d'adaptation aux normes d'accessibilité et d'environnement ;
CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une logique de valorisation du patrimoine communal et d'amélioration du cadre de vie des habitants ;

Monsieur le Maire propose de réaliser des aménagements dans le cimetière communal afin d'améliorer son accessibilité, son cadre paysager et sa fonctionnalité. Ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation des équipements publics et de réponse aux besoins des administrés, notamment en matière d'espaces cinéraires et de gestion durable des sols.

Pour financer cette opération, la commune souhaite solliciter des subventions auprès du Conseil départemental du Morbihan et de Pontivy Communauté. Ces demandes s'appuient sur les dispositifs existants en faveur des collectivités territoriales pour les projets d'aménagement et de valorisation du patrimoine communal.

Les besoins ont été estimés :

Montant des travaux	34 334.54
Subventions	
- Conseil Départemental PST 30%	10 300.36
- Pontivy Communauté Fonds de concours 50% RAC	12 017.09
Autofinancement	12 017.09

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :
Article 1 : Le Conseil municipal approuve le principe de l'aménagement du cimetière de Radenac.
Article 2 : Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès du Conseil départemental du Morbihan et de Pontivy Communauté.
Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de finaliser le dossier de demande de subvention et de signer toute pièce relative à ce projet.

Le Maire
Bernard LE BRETON